



Les Lois du jeu chez les jeunes

Les règles du football à 5

→ LOI I

Les terrains sont d'une longueur de 35 à 45 m et d'une largeur de 20 à 25 m.

4 plots sur les lignes de touches, placés à 6 m de chaque coin permettent de déterminer les 2 surfaces de réparation. Dans cette zone seulement le gardien de but aura le droit de jouer à la main.

Les buts sont d'une grandeur de 4 m x 1,50 m, et il est possible d'utiliser des piquets espacés de 4 m.

→ LOI II

L'utilisation d'un ballon N° 3 est fortement recommandée.

→ LOI III

5 participants dont 1 gardien de but ;

Le nombre de remplaçants est illimité. Ces derniers peuvent entrer dans le jeu à n'importe quel moment de la partie, à condition d'attendre un arrêt de jeu et de se présenter à l'arbitre.

Les joueurs remplacés continuent à participer à la rencontre en qualité de remplaçant.

→ LOI IV

Le port des protège-tibias est obligatoire.

→ LOI V-VI

L'arbitrage sera assuré par un responsable d'équipe ou un jeune cadre technique. Il lui est recommandé de se placer à l'extérieur du terrain et d'effectuer un arbitrage pédagogique.

→ LOI VII

Le temps de jeu total d'une après-midi ne pourra excéder 40 minutes.

→ LOI XII-XIII et XIV

Toutes les fautes seront sanctionnées par un coup franc direct, tiré à l'endroit où s'est produite la faute ; Toutefois, l'arbitre aura le droit de siffler un penalty,

s'il considère la faute intentionnelle ou grave, quel que soit l'endroit du terrain où elle a été commise. Le penalty sera tiré de 6 m.

Aucun joueur n'aura le droit d'être dans la surface de réparation et les adversaires seront à une distance de 6m.

Distance de 6 m obligatoire pour les adversaires sur toutes les remises en jeu (coup d'envoi, coups francs, corners et touches au pied).

→ LOI XV

Dans le cadre d'une expérimentation pour la saison 2011-2012, les touches se feront exclusivement au pied, le ballon placé sur la ligne et immobile.

Le but marqué directement sur une touche au pied n'est pas valable.

Les règles du football à 7

→ LOI I

Le terrain est d'une longueur de 50 à 75 m et d'une largeur de 40 à 55 m, soit un demi-terrain de jeu à 11. Les buts sont d'une grandeur de 6 m x 2,10 m (tolérance à 2 m).

Attention : seule est autorisée l'utilisation de buts mobiles comportant des systèmes de fixation au sol. Le point de penalty est fixé à 9 m.

→ LOI II

L'utilisation d'un ballon (N° 4) convenablement gonflé.



→ LOI III

7 participants dont 1 gardien de but ;
Le nombre de remplaçants est limité à 3. Ces derniers peuvent entrer dans le jeu à n'importe quel moment de la partie, à condition d'attendre un arrêt de jeu et de se présenter à l'arbitre.
Les joueurs remplacés continuent à participer à la rencontre en qualité de remplaçant.
Une équipe ne peut pas jouer à moins de six joueurs.

→ LOI IV

Le port des protège-tibias est obligatoire.

LOI V-VI

→ L'arbitrage est assuré par un arbitre se déplaçant le long d'une touche et prenant en charge le hors-jeu devant l'un des buts, et un arbitre-assistant se déplaçant le long de l'autre touche et indiquant les hors-jeu devant l'autre but.

→ LOI VII

La durée des rencontres est fixée à 2 x 25 minutes pour les U11, sans prolongations possibles.
Un repos de 5 à 10 minutes est respecté entre chaque mi-temps.

→ LOI XI

La zone de hors-jeu commence 13 m devant le but.

→ LOI XII-XIII-XIV

S'agissant des fautes et des incorrections, sanctions identiques à celles du football à 11 sauf que : tous les coups francs sont directs.
Toute faute grave et volontaire commise par un joueur dans sa propre moitié de terrain peut être sanctionnée par un coup de pied de pénalité (à 13 m, face au but, sans possibilité de faire le mur).
Toute faute grave commise à l'intérieur de la zone des 13 m est sanctionnée par un penalty (tiré de 9 m).
Le gardien de but peut se saisir du ballon avec les mains sur une passe du pied de son partenaire.
La distance imposée aux adversaires sur toutes les remises en jeu est de 6 m.

→ LOI XVI

Sur coup de pied de but, le ballon est placé devant le but, à une distance de 9 mètres de la ligne de but, à droite ou à gauche du point de penalty.

DU 01/07 AU 31/08/12 INCLUS

OFFRE EXCLUSIVE CLUB FOOTBALL

4+1 GRATUIT* !

QUEL BEAU ZEST !

The advertisement features a cartoon character of a smiling orange and green fruit kicking a soccer ball. To the right, a collection of Oasis and Schweppes cans is displayed, including Tropical, Agrum, Orange, Prunelle, Thé, and Citronnade. The background shows a soccer field with a goal and palm trees.

* Pour l'achat de 4 boissons différents parmi la gamme boîtes 25 cl ci-dessus, chez votre distributeur de boissons Oasis (hors zones de grande distribution) recevoir un plateau de 24 boîtes d'Orangina gratuit !
Pour plus de renseignements ou pour bénéficier de l'offre, merci de contacter Service Client Oasis au 06 28 58 06 58. Opération cumulable et valable du 01.07.12 au 31.08.12

LE TEMPS MORT TECHNIQUE

L'entraîneur de chaque équipe est autorisé à demander un temps mort technique d'une durée d'une minute à l'arbitre et ce, lors de chaque mi-temps.

Celui-ci sera concédé par l'arbitre au premier arrêt de jeu à condition que l'équipe demandeuse du temps mort soit en possession du ballon lors de la reprise du jeu.

L'entraîneur appellera l'arbitre et fera un signe avec ses deux mains qui formeront un T.

L'arbitre matérialisera le temps mort technique par le même geste (T).

L'arbitre veillera à ce que la durée n'excède pas une minute entre les deux coups de sifflet.

Observation : si les équipes sont en place pour reprendre le jeu avant que la minute soit écoulée, l'arbitre fera reprendre le jeu aussitôt.

Après l'accord de l'arbitre les éducateurs auront la possibilité :

- Soit de faire venir les joueurs vers eux hors du terrain

- Soit de rassembler les joueurs sur le terrain et d'aller à leur rencontre

Le choix se fera en fonction de l'emplacement des joueurs et du ballon au moment de la demande.



Les règles du football à 9

→ LOI I

Le terrain est d'une longueur de 60 à 70 m et d'une largeur de 45 à 55 m, soit un demi-terrain de jeu à 11. Les buts sont d'une grandeur de 6 m x 2,10 m (tolérance à 2 m).

Attention : seule est autorisée l'utilisation de buts mobiles comportant des systèmes de fixation au sol. Le point de penalty est fixé à 9 m.

→ LOI II

Le ballon utilisé est le N° 4, convenablement gonflé.

→ LOI III

9 participants dont 1 gardien de but ;

Le nombre de remplaçants est limité à 3. Ces derniers peuvent entrer dans le jeu à n'importe quel moment de la partie, à condition d'attendre un arrêt de jeu et de se présenter à l'arbitre.

Les joueurs remplacés continuent à participer à la rencontre en qualité de remplaçant.

Une équipe ne peut pas jouer à moins de sept joueurs.

→ LOI IV

Le port du protège-tibia est obligatoire.

→ LOI V

Un bénévole peut arbitrer sous réserve qu'il connaisse bien les règles du jeu à 9.

→ LOI VII

La durée de la partie est fixée à 2 x 30 minutes pour les U13 (pas de prolongation).

→ LOI XI

La règle du hors-jeu est la même que pour le jeu à 11, mais le joueur n'est hors-jeu que s'il se trouve dans la zone de hors-jeu délimitée par la ligne de but, les lignes de touche et une ligne intérieure tracée à 13 m de la ligne de but.

→ LOI XII-XIII-XIV

Les fautes et incorrections sont sanctionnées de la même façon que pour le football à onze mais : tous les coups francs prévus sont directs.

Toute faute grave et volontaire commise par un joueur dans sa propre moitié de terrain peut être sanctionnée par un coup de pied de pénalité (à 13 m, face au but, sans possibilité de faire le mur).

Si le gardien se saisit du ballon avec les mains sur une passe en retrait volontaire du pied de son partenaire, la sanction est coup franc direct à 13 m face au but, avec un mur à 6 m.

→ LOI XVI

Sur coup de pied de but, le ballon est placé devant le but, à une distance de 9 mètres de la ligne de but, à droite ou à gauche du point de penalty.

Votre référent :

olivier.martin@lafa.fff.fr ou 03.88.27.94.17